

Provence



Biodiversité : les mousses



Zones humides des Alpes



Cossure : la prairie reconquise

Inventaire citoyen dans les Alpes-Maritimes



Siège social :
CEEP

890 chemin
de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
emmanuelle.torres@ceep.asso.fr

Bureau :

Président :
Vincent Kulesza
Vice-Président :
Gilles Cheylan
Trésorier : Henri Spini
Secrétaire :
Jean-Claude Tempier
Trésorier adjoint : François
Bavouzet
Secrétaire adjoint :
Denis Huin

Conseil d'Administration :

François Bavouzet, Gisèle
Beaudoin, Francine Begou
Pierini, André Cerdan,
Marie-Pierre Chauzat,
Gilles Cheylan, Maurice
Desagher, Guy Durand,
Walter Henneau, Denis
Huin, Vincent Kulesza,
Danièle N'Guyen, Henri
Spini, Claude Tardieu,
Jean-Claude Tempier et
Patrice Van Oye.

Le CEEP est agréé au titre de la loi
du 10/07/76 sur la protection de la
nature dans un cadre régional.
Il est membre de France-Nature
Environnement et affilié à la
fédération des Conservatoires.

Directeur de la publication :

Jean Boutin.

Comité de lecture :

Vincent Kulesza, Denis Huin,
Irène NZakou, Etienne Becker

Conception maquette :

Etienne Becker.

GARRIGUES, publication du CEEP

Contact :

Etienne Becker - Ecomusée de la

Crau

13310 Saint-Martin de Crau

Tél : 04 90 47 93 93

Crédit illustrations :

J. Renet, C. Girard, A. Catard, G.
Blanc, N. Vincent-Martin, D. Tatin,
A. Wolff, D. Rombaut, V. Hugon-
not, A. Garcia, J-C. Tempier, L.
Haquart, R. Noviello, E. Becker,
B. Chaix.

édito

Éditorial

Abandon de la taxe carbone, relance de la filière nucléaire (énergie inépuisable et propre, conduisant à la production de déchets pour des périodes géologiques et à des conflits majeurs à venir pour se procurer le minerai d'uranium !), schéma national des infrastructures de transport (SNIT) faisant la part belle aux nouvelles autoroutes, aéroports et ligne à grande vitesse (alors que le slogan "la vitesse c'est dépassé" court toujours !), imposition par les autorités administratives, contre les avis des scientifiques, des centrales solaires en milieu naturel ou agricole, Natura 2000 totalement essoufflé, accord "minimal" sur la biodiversité à Nagoya ! Nous sommes loin, très loin des "révolutions" annoncées, des "changements de paradigmes" promis, des "new deals" écologiques, en France, mais dans le monde aussi. Dommage, trois fois dommage, nous y avons crus, car nous souhaitons toujours un monde meilleur, même en rêvant, un monde mieux équilibré dans les partages.

Un rouge-gorge vient de rentrer dans la pièce après un heurt, en vol (une plume, un duvet retombe doucement), avec un de ses congénères, pour une histoire de territoire. Il se croit à l'abri, mais il est vulnérable car il dépend de l'homme pour être remis en liberté. La peur, lui aura peut-être été mauvaise conseillère, la fuite non ! Je vais lui ouvrir la fenêtre afin qu'il rejoigne la liberté de ses battements d'ailes. Et si le chat avait été là ? Il serait mort d'avoir fuit pour se réfugier auprès de l'homme ! Il n'aurait, dans ce cas pas misé sur la bonne case. Tout reste donc toujours possible lorsque l'on fait confiance aux autres, mais aussi à soi !

"Pour autant il faut un témoin à l'humanité qui passe. Un témoin au dessus de chaque génération, un arbre : l'OLIVIER, comme un phare au-delà de nos obscurantismes. L'arbre entre racines et ciel qui nous poussent à sortir des lâches torpeurs de la ville ou nous habitons : la ville dans nos veines avec ses cupidités et ses trahisons. L'olivier, immuable, nous donne la cadence de l'être, éternel vainqueur de l'avoir". Merci à Jean-Paul Poletti (choeur polyphonique de Sartène) d'avoir servi ces belles lignes de son coeur. Cet arbre, cet olivier c'est vous, la jeunesse qui en avez l'héritage et nous qui en sommes le symbole. C'est l'arbre de la liberté. Ne le laissez pas mourir, nourrissez-le de vos plus belles convictions.

Nous ne vous enlèverons pas la terre ! Nous vous défendrons jusqu'au bout de notre vie comme l'ont fait nos anciens pendant les deux dernières guerres fratricides !

Votre territoire c'est la terre et votre soeur l'Europe des coeurs, pas celle de l'argent-roi !
Ne me faites pas mentir ! Soyez ces rameaux de paix !

Vincent Kulesza
Président du CEEP

Sommaire

Pages

- 3 à 7 • Les brèves du CEEP
- 8 et 9 • Var et Alpes de Haute-Provence : un ambassadeur des mousses
- 10 et 11 • Région : chiroptères, enjeux et ambitions
- 12 et 13 • Alpes du sud : Inventaire des zones humides
- 14 et 15 • Alpes-Maritimes : inventaire citoyen à Mouans-sartoux
- 16 • Vaucluse : les diagnostics écologiques
- 17 • Var : camp naturaliste du CEEP
- 18 • Bouches-du-Rhône : l'ancien verger de Cossure
- 19 • Les partenaires du CEEP - le bulletin d'adhésion
- 20 • Les Actions Vertes

Aigles empoisonnés

Deux aigles de Bonelli, une femelle et son aiglon de l'année ont été retrouvés morts mi-août à proximité du Massif de la Sainte-Victoire. Si la mortalité par tir a aussitôt été écartée par radiographie, il a fallu patienter avant de connaître les résultats des analyses toxicologiques. Malgré l'état de décomposition avancée des cadavres et la difficulté de faire des échantillons pour analyse, des concentrations fortes de Carbofuran ont été détectées dans les tissus musculaires des 2 aigles.

Cet insecticide de la famille des IDC a donc provoqué la mort des 2 individus, sans doute par l'ingestion d'une proie empoisonnée. La vente et l'utilisation de cette substance est interdite depuis décembre 2008 mais continue à être utilisée à des fins malveillantes dans la confection d'appâts carnés afin de détruire tout "nuisible". L'utilisation de ce produit est particulièrement inquiétante dans la zone de la Sainte-Victoire puisque depuis 2006, un chien et une genette ont été retrouvés empoisonnés par la même famille de substance.

Face à cet acte condamnable, le Grand Site Sainte-Victoire et le CEEP ont porté plainte. Le CEEP s'est constitué partie civile.

A ce jour, le mâle du couple de la Sainte-Victoire est toujours esseulé, et il est fort à craindre qu'il ne trouve pas de femelle pour la saison de reproduction prochaine ou que l'arrivée d'une trop jeune femelle entraîne une absence de reproduction. Ce site a été occupé de manière continue par des couples d'aigles de Bonelli depuis la fin des années 70 et était, ces dernières années, l'un des plus productifs de Provence. Le parquet du tribunal d'Aix-en-Provence a confié l'enquête à la gendarmerie.

Balcons du Mercantour

France Nature Environnement, l'Union Régionale Vie et Nature avec sa fédération des Alpes-Maritimes ainsi que le CEEP se félicitent du jugement rendu le 23 novembre par le Tribunal de Nice à l'encontre du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Initiateur et maître d'ouvrage du chantier "Balcons du Mercantour", celui-ci a été condamné au paiement d'une amende de 15 000 euros pour "destruction d'espèces protégées et de leurs habitats". Même si la sentence paraît légère au regard des dommages causés au patrimoine naturel en zone centrale du Parc National du Mercantour, également en zone Natura 2000, cette décision constitue un symbole et une victoire pour la Nature.

Etude à Donzère-Montdragon

Dans le cadre de la réalisation du plan de gestion, L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (structure gestionnaire en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône), a confié au CEEP pour la 3^{ème} année consécutive la réalisation d'études naturalistes (herpétologie et mammalogie) sur cette

réserve de chasse sur les rives vauclusiennes du Rhône.

Le bilan des connaissances herpétologiques fait actuellement état de 6 espèces d'amphibiens et 9 espèces de reptiles. Certaines espèces n'avaient jusqu'à présent jamais été observées sur ce site comme le triton palmé, le crapaud calamite ou la couleuvre à échelons. Des méthodes d'estimation de taille de populations de reptiles et d'amphibiens ont également été testées. Ces techniques devraient nous permettre de mesurer les variations d'abondances d'une année sur l'autre. Réalisé en 2010 en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Nice, l'inventaire des micromammifères a révélé la présence du mulot sylvestre et du lérot. La poursuite de ces actions en 2011 permettra d'enrichir les connaissances sur le patrimoine biologique de cet espace remarquable.

Triton crêté en PACA

La seule et unique station de triton crêté en PACA se trouve sur une friche industrielle en zone urbaine sur la commune d'Arles (13). En limite sud d'aire de répartition de l'espèce, cette station est déconnectée des autres populations situées plus au nord, le long du Rhône, sur la rive gardoise. Le CEEP, en collaboration avec la Station Biologique de la Tour du Valat a sollicité la préfecture des Bouches-du-Rhône pour instruire un dossier d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les milieux terrestres et aquatiques du triton crêté. Partenaires et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont rencontré les services communaux de l'environnement et de l'urbanisme ainsi que le propriétaire pour les sensibiliser.

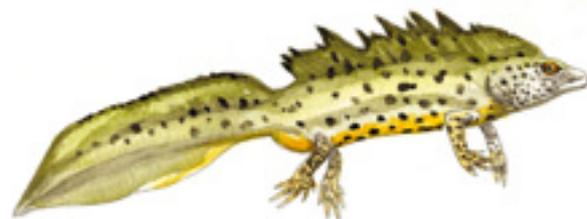
En cas d'urbanisation et de destruction de la station, le déplacement de la population comme mesure compensatoire ne peut pas être envisagé : aucun site équivalent à proximité ne peut accueillir la population (tous les habitats potentiels proches, déjà prospectés, abritent des espèces allochtones, écrevisses de Louisiane, gambusie... défavorables aux maintien des amphibiens) et les déplacements de population de triton crêté ne se soldent pas systématiquement par un succès. Espérons que le classement du site permettra d'assurer la conservation de cet élément unique de la biodiversité régionale.

Tortues et feux de forêts

Le 30 août dernier, un nouveau feu d'origine criminel a frappé la Plaine des Maures, sur la Commune du Luc. 36 hectares de forêt à haute valeur écologique (dont une petite partie de la Réserve Naturelle Nationale) ont été touchés. Le CEEP a coordonné une opération d'inventaire post-incendie, conjointement avec la SOPTOM-Village des Tortues et Reptil'Var. Le bilan total est de 54 tortues mortes trouvées et 8 vivantes soit un taux de mortalité estimé à 87%. Celui-ci est élevé mais proche de la



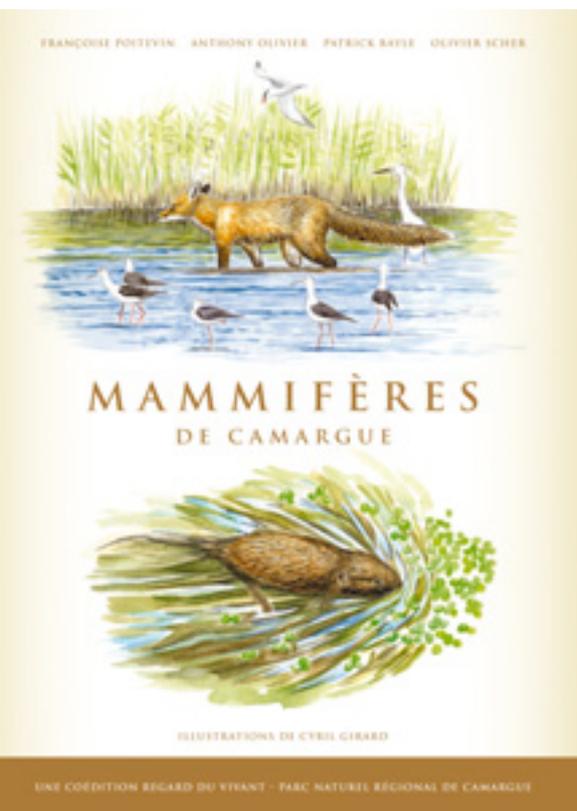
Lézard vert à Donzère-Montdragon.



Le triton crêté.



Hélène et Dominique : inventaire des tortues d'Hermann après incendie.



L'atlas des mammifères de Camargue.



Plan de Dieu, steppe du Vaucluse.



Outarde canepetière mâle.

moyenne obtenue dans le Var sur 7 autres opérations du même type (84%). Nous avons prospecté de la façon la plus exhaustive possible, en groupe, deux zones de 5 hectares. Ce travail a démontré le fort impact sur cette espèce d'un feu modérément étendu. La ripisylve de l'Aille a joué un rôle salvateur comme pare-feu naturel. Le travail des pompiers et les renforts aériens ont permis d'éviter le pire.

Nouveau dans le Var !

Programmation de réunions CEEP conviviales en soirée. Deux dates à retenir : 4 mars et 13 mai 2011. Renseignements Hélène Camoin (tél : 04 94 50 38 39, helene.camoin@ceep.asso.fr)

Bases aériennes du Vaucluse

Le 3 septembre 2009 était signée une convention nationale de partenariat entre le Ministère de la Défense et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Dans ce cadre, une convention a été signée en mai 2010 entre les autorités militaires responsables des bases aériennes "Orange-Caritat" et du "Plan de Dieu" et le CEEP. L'objectif est de mieux connaître et de conserver le patrimoine naturel de ces espaces, souvent riches. Les diagnostics écologiques de ces deux terrains ont donc été réalisés dès le printemps. Les premiers résultats obtenus sont très encourageants, avec la présence d'une importante population nicheuse d'outarde canepetière avec plus de 26 mâles chanteurs, dont 21 présents sur la seule base aérienne d'Orange. D'importants regroupements post-nuptiaux ont également pu être observés, ainsi que la confirmation d'un bon succès de reproduction.

D'autres espèces sont également présentes, comme l'oedienème criard, la perdrix rouge ou la caille des blés, ainsi que tout un cortège de passereaux liés à la présence de prairies ou de pelouses, et en forte diminution tant au niveau national que régional, comme l'alouette des champs, le bruant proyer ou le pipit rousseline.

Sur ce point, le site de l'aérodrome du "Plan de Dieu" situé sur la commune de Travaillan, et représentant la dernière zone steppique originelle du département, se révèle tout particulièrement riche, avec la présence plus ou moins régulière des 5 espèces d'alouettes (alouette des champs, lulu, calandre, calandrelle et cochevis huppé), situation exceptionnelle en Vaucluse.

Les cultures extensives sans utilisation de produits phytosanitaires, apparaît également favorable aux oiseaux insectivores avec la reproduction avérée de la chouette chevêche, du hibou petit duc, du rollier d'Europe, de la huppe fasciée et très probablement du coucou gai.

à lire

Atlas des mammifères de Camargue

Entre terre et eau, la Camargue offre une mosaïque de paysages et d'habitats permettant à près de 43 espèces, soit la moitié de la faune mammalienne française de coexister au sein de ce territoire d'exception. Cet ouvrage est le premier à proposer un état des lieux de l'histoire et de l'évolution des mammifères en Camargue au travers de textes exposant, pour chaque espèce, leur biologie, leur statut passé et actuel et les mesures à prendre pour assurer leur conservation, le tout complété par des cartes de répartition originales et des aquarelles spécialement réalisées pour ce livre. Rédigé par des acteurs de la conservation de la Nature méditerranéenne, cet ouvrage constitue une source d'informations précieuses aussi bien pour les naturalistes et les chasseurs, que pour les scientifiques, institutionnels ou associatifs ou pour tous les amoureux de la Camargue. **Éditions Regard du Vivant. 232 pages, format 20 x 27 cm, couverture souple à rabats. Illustré de 51 aquarelles et de 49 cartes couleurs. 26 euros. En vente à l'Ecomusée de la Crau.**

Les échanges sont déjà réguliers avec le personnel des bases, et permettent de pressentir les points sur lesquels des améliorations seront possibles, tout en tenant compte des contraintes et des impératifs dus aux activités militaires. Le plan de gestion, dont la rédaction est prévue en 2011, intègrera tous ces aspects.

Outarde canepetière

Une part importante des populations d'outardes canepetières du sud de la France a élu domicile sur des terrains d'aviation : en 2008, 17 terrains accueilleraient un minimum de 200 mâles chanteurs d'outardes, dont 10 terrains en PACA (120 mâles). Les terrains d'aviation sont également attractifs en hiver : 10 terrains abritaient des outardes lors du comptage du 20 janvier 2008 en PACA, pour un total dépassant 200 oiseaux. Dans certains départements, ces terrains représentent une part essentielle des populations d'outardes : en Vaucluse, 70% de la population nicheuse et 100% de la population hivernale se concentrent sur des terrains d'aviation.

Dans ce contexte, le CEEP a proposé à la DREAL PACA de réaliser un diagnostic des populations d'outardes canepetières sur les terrains d'aviation de Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de préciser les enjeux et de proposer des mesures concrètes de gestion. Cette proposition entre dans le cadre d'une

des actions du Plan National d'Actions ourtardes : "Soutenir les mesures de gestion des espaces enherbés sur les terrains d'aviation". Le travail engagé vise à poser les bases de cette action en PACA. Il recouvre également les missions du CEEP dans le cadre des contractualisations en cours entre différentes bases de l'Armée de l'Air et le CEEP pour la mise en place de plans de gestion écologiques sur plusieurs bases aériennes de la région. La mission vise plusieurs objectifs :

- proposer un bilan précis des effectifs connus d'ourtardes hivernantes et nichieuses sur les terrains d'aviation de la région ;
- identifier les habitats utilisés ;
- recueillir auprès des gestionnaires les modalités de gestion des pelouses et d'en déduire les risques pour la reproduction des ourtardes ;
- recueillir les informations relatives au risque aviaire et aux techniques de lutte employées ;
- élaborer et rédiger, en concertation avec les gestionnaires, un plan d'action destiné à favoriser la cohabitation entre ourtardes et activités aériennes sur les terrains d'aviation.

Bénédicte Meffre a été recrutée pour 3 mois pour mener à bien cette mission. Basée dans les locaux du CEEP à Saint-Martin de Crau, elle mène depuis septembre une série d'enquêtes auprès des gestionnaires de terrains d'aviation concernés sur toute la région.

Nouveau site internet

Le CEEP a un nouveau site internet où vous découvrirez les programmes de conservation, quelques terrains protégés de chaque département et surtout l'active vie du CEEP, mise à jour régulièrement avec notamment les nombreux communiqués de presse du CEEP et les événements (sorties, conférences, réunions, projection-débat...). Une nouveauté rendue possible avec l'arrivée d'une chargée de communication Irène Nzakou. www.ceep.asso.fr

Le CEEP à l'UICN

L'Alliance Mondiale pour la Nature (UICN) vient de créer un nouveau groupe de spécialistes au sein de la Commission de Survie des Espèces (Species Survival Commission) en charge des orthoptères, le Grasshopper Specialist Group (GSG). Ce dernier révisé actuellement la Liste Rouge des espèces menacées en Europe, qui concerne plus de 1000 taxons dont certains sont endémiques (www.ortheur.org/get?site=orthoptera). L'une d'entre elles est le criquet de Crau *Prionotropis hystrix rhodanica*, et à ce titre le CEEP fait partie du GSG. Ce criquet emblématique des coussouls de Crau a ainsi été mis en lumière lors de l'initiative "Species of the Day" à l'occasion de l'année de la biodiversité (www.iucnredlist.org/sotdfiles/prionotropis-hystrix-rhodanica.pdf), et dans la revue de

l'UICN ("Species"). Nous pouvons ainsi espérer trouver un soutien d'experts et de force de sensibilisation au travers de ce groupe, ce qui devrait favoriser à la fois l'étude et la conservation de cette espèce.

Usine photovoltaïque ou aigles de Bonelli ?

Le CEEP, en partenariat avec 3 autres associations (ANEC, Clarency, LPO PACA) a déposé un recours contre la décision du préfet des Bouches-du-Rhône autorisant la construction d'une centrale solaire au sol. Cette méga-centrale couvrirait 172 hectares en pleine zone naturelle de 436 000 panneaux photovoltaïques. Elle est située en plein coeur de la Zone de Protection Spéciale "Garrigues de Lançon et Chaînes alentour", dans une zone particulièrement fréquentée par 2 couples d'aigles de Bonelli nichant à proximité et à peine à 2 km de l'ancien site de nidification de la Barben dont une recolonisation n'est pas à écarter. Outre l'aigle de Bonelli, cette zone est d'une richesse floristique et faunistique incontestable. Si le CEEP n'est absolument pas opposé au développement de la filière solaire, il est inacceptable que cela se fasse au détriment de la nature. Il semble prioritaire d'équiper les friches industrielles et toitures et non d'installer ces centrales en pleine nature ou sur des terres agricoles, sites malheureusement préférés par les promoteurs du solaire pour un meilleur rendement financier. Les tarifs d'achat attractifs garantis par l'Etat sur au moins 20 ans assurent en effet aux promoteurs du solaire de sérieux bénéfices.

La motion du CEEP sur le photovoltaïque : www.ceep.asso.fr, rubrique actualités - espace presse.

Garidelle fausse-nigelle

La garidelle fausse nigelle (plante messicole dont les 2 dernières stations en France se trouvent dans le Vaucluse) a fait l'objet cette année, grâce au Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon, d'une étude par l'IMEP (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie), sur le site dont le CEEP est le propriétaire.

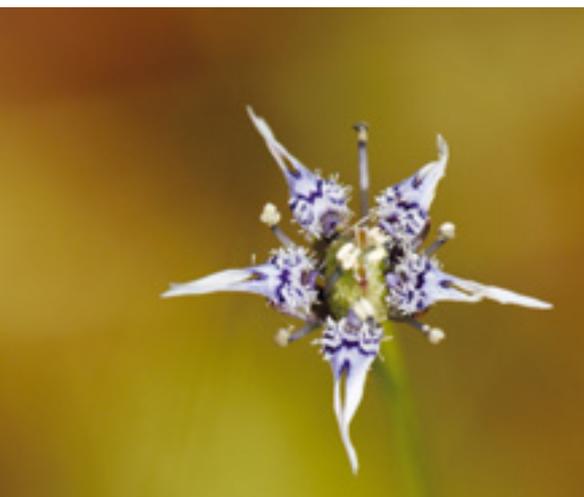
L'objectif était de mieux connaître différents paramètres (répartition spatiale de l'espèce sur la parcelle, analyse du sol, contenu et expression de la banque de graines, ...) afin de déterminer les possibilités d'introduction de l'espèce dans d'autres champs de céréales. Après plus de 10 ans de travail sur cette parcelle, le nombre de pieds fleuris est chaque année important. Il semble donc temps d'aller désormais vers une extension du nombre de stations de l'espèce, pour mieux garantir sa pérennité, et... lui permettre de retrouver son côté "nomade" puisque cette espèce voyageait depuis des millénaires aux côtés des céréales cultivées.



Fiche UICN du criquet rhodanien.



Aigle de Bonelli dans les Alpilles.



Garidelle fausse-nigelle.



Coussoul de Crau.

Les résultats finaux de l'étude seront discutés par l'IMEP, le PNR du Luberon, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et le CEEP, afin d'envisager ensemble les scénarios possibles. En la matière, les conseils de l'agriculteur qui travaille à nos côtés sur le site se révèlent également précieux.

Ont participé à la rédaction des brèves : G. Blanc, D. Tatin, J. Renet, E. Becker, C. Ponchon, A. Wolff, F. Ménétrier, L. Tatin, A. Catard, D. Huin.



en direct des Réserves

Pollution aux hydrocarbures

En août 2009, la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau subissait une grave pollution aux hydrocarbures suite à la rupture d'un pipeline de SPSE. Cette fuite a causé la destruction de 5 hectares de milieux naturels, sans compter les dommages liés aux travaux de dépollution. A la demande de l'État, SPSE a dû excaver 66 000 tonnes de terres souillées de pétrole brut. 3000 camions ont circulé dans la Réserve Naturelle sur des chemins servant habituellement à quelques éleveurs. Pour traiter la zone de 5 hectares directement polluée, SPSE a établi un chantier clos sur une surface de 46 hectares en Réserve Naturelle, élargissant au bulldozer 5 km de pistes. 5400 m³ de brut auraient été déversés selon SPSE. Une partie du pétrole s'étant infiltrée en profondeur, un dispositif lourd a été mis en place pour protéger la nappe phréatique : 70 puits ont été forés et une station de pompage et de traitement de l'eau est installée à demeure pour plusieurs années. L'accident s'est produit au coeur de la réserve sur un site privilégié de reproduction du ganga cata et de nombreuses autres espèces. Les 5 hectares de steppe recouverts de pétrole puis excavés sont irrémédiablement détruits. Plusieurs hectares supplémentaires ont été détruits par les opérations de dépollutions, souvent inutilement. La réserve a travaillé 180 jours sur cette pollution et ses conséquences.

Un an après la catastrophe, les incertitudes et les inquiétudes restent très nombreuses sur l'état de la pollution et ses conséquences écologiques. Seule une partie du pétrole a pu être récupérée, mais SPSE tarde à fournir une estimation fiable de la quantité d'hydrocarbures encore emprisonnée dans le sous-sol de la Réserve Naturelle : les chiffres donnés varient de 500 à 2300 tonnes, sans qu'aucune explication claire ne vienne justifier ces écarts.

Malgré ces incertitudes, SPSE souhaite désormais recouvrir la zone polluée, laissant dans le sous-sol le pétrole non récupéré. Une expertise indépendante demandée par les services de l'Etat devrait permettre de préciser ces questions et d'orienter plus sereinement les suites à donner à la dépollution de la réserve.

Nouvelle visite de la secrétaire d'Etat à l'écologie

Le jour même de la fuite de l'oléoduc SPSE dans la Réserve Naturelle de Crau en août 2009, Chantal Jouanno s'était rendue sur place pour mesurer l'ampleur du sinistre, qu'elle avait qualifié de "catastrophe écologique".

Un an après, elle a tenu à venir évaluer l'évolution de la situation et des impacts écologiques de la catastrophe et des travaux engagés pour la dépollution du site. Lors de sa visite de terrain puis de son passage à l'Ecomusée de la Crau, Vincent Kulesza et Gilles Cheylan ont pu faire part à la ministre des griefs du CEEP sur l'évolution générale de la situation, et sur leurs craintes quant à la poursuite des travaux de dépollution et au devenir des quelques milliers de tonnes de pétrole encore emprisonnées dans le sous-sol de la réserve.

Validation du plan de gestion

Le premier plan de gestion de la Réserve Naturelle a été présenté au comité consultatif en mars 2010. Après quelques modifications mineures, il a été définitivement approuvé par le sous-préfet d'Arles en août. Ce plan présente et organise l'ensemble des actions qui devront être conduites jusqu'en 2014.

Démarrage du plan de gestion cynégétique

Comme c'est le cas dans 50% des réserves naturelles françaises, la chasse est autorisée sur la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, co-gérée par le CEEP et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle a prévu la mise en place d'un volet spécifique sur la chasse. L'objectif de ce volet est d'encadrer les pratiques cynégétiques afin d'établir sur le territoire de la réserve une chasse exemplaire et durable. L'élaboration du plan de gestion cynégétique a été confiée par les co-gestionnaires à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. La mission, d'une durée d'un an, a été confiée à un technicien expérimenté, Guillaume Coste, spécialement recruté pour cette occasion.

Le CEEP et la fédé

La grand'messe des CEN

Le 16^{ème} congrès des Conservatoires d'Espaces Naturels (les CEN) s'est déroulé à Montpellier du 4 au 7 novembre avec comme thème "Prendre soin de la nature ordinaire". La "machine" est maintenant bien huilée, il n'empêche qu'il fallait l'organiser au mieux car près de 600 personnes y ont participé : un record ! On doit la réussite de ce congrès à une co-organisation efficace du CEN Languedoc-Roussillon et de la fédération des CEN.

Le congrès s'articule autour de conférences thématiques techniques (exemples : "les mesures compensatoires", "sports et nature" ou encore "chiroptères") et d'ateliers (exemples : "connaissances naturalistes pour orienter et évaluer les objectifs de gestion" ou encore "participer aux nouvelles formes d'actions collectives"). Le congrès, c'est aussi - et surtout ! - une formidable occasion de rencontres formalisées entre les présidents des CEN, entre les présidents de conseils scientifiques, entre les directeurs et entre les salariés. Soyez sans crainte, des occasions de rencontres informelles, conviviales, festives même étaient bien sûr au programme ! A ce sujet, le buffet des terroirs, où tous les CEN amènent les produits de leurs régions, fut un grand moment. Et le CEEP n'était pas le dernier, voyez plutôt : saucisson de taureau de Camargue, caillette de Montauroux, tapenade maison de Biot, fromages de chèvre et miel, châtaignes grillées des Maures, tarte tropézienne, confiture maison des Arcs, jujube confite et fraîche... gros succès ! A noter aussi le succès de la table du CEN Réunion avec des ananas à profusion et un rhum excellent !

Pour ce congrès, la nouveauté est venue de l'importante participation de partenaires avec des représentants du ministère en charge de l'Environnement, du conseil régional Languedoc-Roussillon, du conseil général de l'Hérault, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, de Réserves Naturelles de France, de l'université Montpellier 2, de l'Office Pour l'Information Ecoentomologique, du Conservatoire du Littoral, de Total, du MEDEF, du Crédit Coopératif, des représentants du ministère de la Défense, la fondation du patrimoine, et encore bien d'autres.

S'il fallait une preuve du dynamisme des CEN, ce congrès en était une éloquente !

Le site internet du réseau des CEN : www.enf-conservatoires.org/

Deux réseaux qui se rapprochent

Le CEEP est un CEN, c'est le CEN PACA. C'est du jargon et ce qu'il faut comprendre c'est que le CEEP n'est pas seul, il fait partie intégrante d'un réseau de Conservatoires d'Espaces Naturels (les CEN) régionaux ou départementaux. Cet ensemble forme un réseau qui est coordonné au niveau national par la fédération des CEN (la FCEN). La FCEN est de fait la tête du réseau. Le CEEP, par son président, est l'un des 7 membres du bureau de la FCEN.

D'autres structures oeuvrant pour la biodiversité existent, formant, elles aussi, un réseau avec une tête de réseau de niveau national. C'est ainsi que RNF (Réserves Naturelles de France) regroupe les organismes gestionnaires des Réserves Naturelles, les professionnels et les bénévoles en charge de la protection et de la gestion de ces espaces, des experts et organismes de la protection de la nature, ainsi que les autorités de classement des Réserves Naturelles. Trois types de réserves existent : les Réserves Naturelles Nationales (les RNN), les Réserves Naturelles Régionales (les RNR) et les Réserves Naturelles de Corse. A ce jour, sont comptées 160 RNN, 81 RNR et 6 Réserves Naturelles de Corse totalisant 2 840 506 hectares.

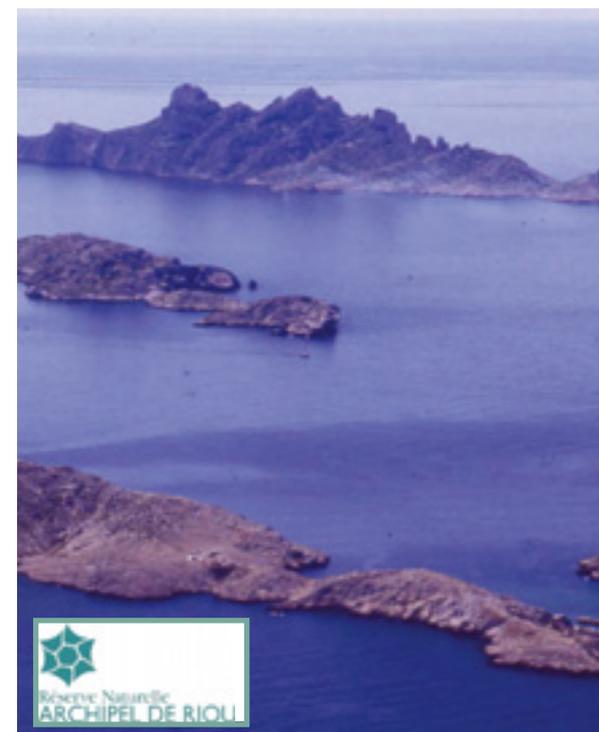
En région PACA, le CEEP est gestionnaire de la RNN de l'archipel de Riou (Marseille) et de l'importante RNN des Coussouls de Crau (Bouches-du-Rhône). Le CEEP est aussi un grand contributeur dans la création récente de la RNN de la plaine des Maures (Var). Le CEEP est un exemple. Ainsi, des CEN se retrouvent gestionnaire de Réserves Naturelles et donc membres à part entière de RNF.

Depuis longtemps déjà des liens existaient entre nos deux têtes de réseau FCEN et RNF. Ce qui est nouveau, c'est qu'un rapprochement beaucoup plus fort est engagé. Et pour s'engager encore plus et faire se rencontrer nos salariés et bénévoles, il a été décidé d'organiser un prochain congrès commun. Une première ! Ce sera en avril 2011 à Aix-les-Bains, en Savoie.

Le site internet des réserves naturelles : www.reserves-naturelles.org



Conférence au congrès des Conservatoires : "un prix pour la nature, une fausse bonne idée ?"



La Réserve Naturelle Nationale de l'archipel de Riou.

Un ambassadeur des mousses nous dévoile leurs secrets !

L'analyse des sites naturels fait généralement appel à des connaissances naturalistes qui touchent des groupes faunistiques et floristiques qui peuvent être appréhendés relativement facilement. Ainsi, la faune vertébrée, les lépidoptères, les odonates, les angiospermes sont généralement bien décrits.

Mais la biodiversité ne s'arrête pas là, bien au contraire ! Une multitude d'espèces de taille réduite peuplent nos espaces naturels. Ce sont des invertébrés du sol, d'autres occupant les cavités des arbres, des crustacés, des champignons, des lichens, ... La liste est longue de ces petits organismes ignorés.

C'est pourquoi nous abordons de plus en plus souvent la conservation de sites en termes d'habitats ; les habitats regroupant de nombreuses espèces.

Ponctuellement, il nous est néanmoins possible de faire un zoom sur certains de ces groupes méconnus, à l'aide de spécialistes qui nous éclairent sur des enjeux insoupçonnés. C'est le cas de Vincent Hugonnot, spécialiste des bryophytes¹ qui depuis quelques années arpente certains terrains gérés par le CEEP.

Trois sites ont été l'objet d'études approfondies dans ce domaine.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CEEP et le WWF,

Vincent Hugonnot a réalisé deux saisons d'inventaire sur les propriétés du CEEP au Bois du Rouquan et sur l'Ubac des Maures. Ce travail a été restitué dans le contexte du massif des Maures (Var). Sa grande originalité a été confirmée.

Au total, 169 taxons ont été déterminés sur ces sites qui couvrent 200 hectares au total, soit environ la moitié de la diversité bryologique connue sur l'ensemble du massif (140 000 hectares). Ceci confirme la grande valeur biologique de ces terrains.

Au total, 17 nouvelles espèces pour les Maures ont été répertoriées.

Dans cette étude, 46 taxons sont considérés comme rares en France, dont 5 présentant une très forte valeur patrimoniale. L'intérêt des sites provient à la fois des groupements terricoles, saxicoles et corticoles². Certaines marges de ruisselets ou de rochers suintants, certaines écorces d'arbres matures ou d'autres microhabitats forestiers représentent des milieux d'un grand intérêt patrimonial.

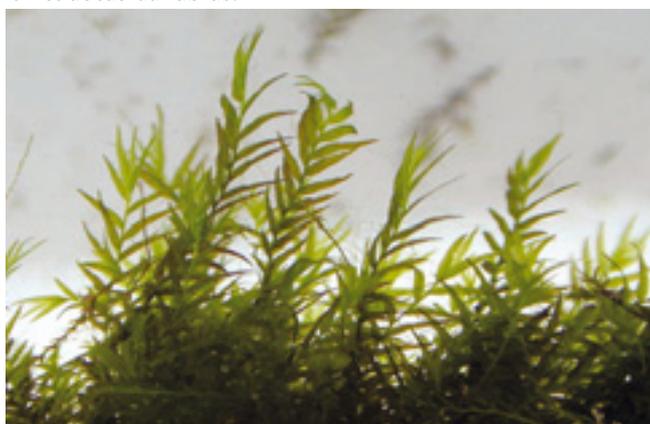




Cratoneuron commutatum var fluctuans.



Cinclidotus danubius.



Octodiceras fontanum.



Les espèces du genre *Riccia* occupent les substrat pionniers des bords de ruisseaux temporaires et sont d'un fort intérêt patrimonial.

La coexistence d'espèces méditerranéennes et boréales, constatée pour la flore vasculaire à l'interface de la plaine et du massif des Maures, se confirme nettement chez les bryophytes.

De 2007 à 2010, Vincent Hugonnot a aussi arpenté les berges de l'Argens, sous les ponts de travertins d'Entraigues (Var). L'ambiance saturée en eau et la présence des sources nous laissait présager une richesse bryophytique particulière.

Les résultats ont été à la hauteur de nos espérances avec pas moins de 43 taxons recensés : 34 sont des mousses et 9 des hépatiques dont 4 taxons d'intérêt patrimonial dont *Cinclidotus danubicus*, nouvelle espèce pour le Var et la région.

Parmi les bryophytes recensées, on trouve des espèces très sensibles à la pollution de l'eau, en situation de refuge sur cette portion de l'Argens.

Les 6 groupements bryophytiques observés constituent une remarquable succession en lien direct avec le niveau topographique (donc le niveau d'eau), la nature du support et les processus d'érosion-sédimentation. L'originalité de la végétation bryophytique est liée au fonctionnement karstique des sources d'Entraigues, à la qualité des eaux qui est nettement supérieure à celle des eaux de l'Argens, à la constance du débit et au décapage périodique par les crues.

En 2009, le même spécialiste s'intéressait aux bryophytes associées aux sources et suintements de la Réserve Naturelle Régionale de Saint Maurin au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon. Il a en particulier examiné les groupements qui contribuent à l'édification de travertins.

Au nombre de 13, ces différentes communautés bryophytiques hygrophiles se répartissent dans l'espace en fonction de l'intensité et de la pérennité des écoulements ou encore de l'éclaircement.

La conservation des habitats associés aux sources pétrifiantes est prioritaire au niveau européen, à cela on peut ajouter sur Saint Maurin la présence de 7 taxons à forte valeur patrimoniale dont un nouveau pour la France : *Orthotrichum cupulatum var. bistratosum*.

Dans le cadre de l'étude et de la gestion des sites par le CEEP, il apparaît parfois que la connaissance des groupes biologiques les plus évidents et les mieux connus ne donne qu'une vision très partielle de la situation.

L'approfondissement de groupes, jugés à tort comme mineurs, apporte une nouvelle dimension à notre vision des écosystèmes. Ainsi, l'apport des bryophytes est majeur dans la connaissance des milieux tels que les travertins, les ruisselets temporaires et les habitats forestiers. Bien qu'il ne soit pas toujours aisé de décliner ces connaissances en matière de gestion, ces éléments apportent une dimension complémentaire et généralement imbriquée au sein des habitats que l'on souhaite protéger initialement. Ils constituent également des références en terme de suivi de la conservation des sites.

**Dominique Rombaut, Lionel Quelin
et Antoine Catard**

1 : Le groupe des bryophytes comprend des plantes qui sont plus communément appelées mousses, hépatiques et anthocérotes.

2 : saxicole : qui vit dans les rochers - corticole : qui vit dans l'écorce des arbres - terricole : qui vit sur ou dans la terre.

Chiroptères

et Conservatoires d'Espaces Naturels

L'origine des chauves-souris reste un mystère. Les plus vieux fossiles, qui remontent à 55 millions d'années, présentent déjà une anatomie proches des chiroptères actuels. Ont-ils volés parmi les dinosaures ? Qui sait ? Aujourd'hui, les chiroptères, avec plus de 1000 espèces, sont avec les rongeurs les deux ordres les plus importants de mammifères.

En France, 34 espèces ont été décrites dont certaines très récemment. Ceci tient à la très faible différenciation morphologique entre certains taxons. Mais ce chiffre est loin d'être définitif, de nouvelles espèces sont encore en cours de descriptions grâce aux progrès de la génétique.

Leurs moeurs nocturnes rendent particulièrement difficile l'étude de leur écologie. Comment décrire l'habitat d'un petit animal invisible ? Mal connues, elles nous sont pourtant familières, allant jusqu'à s'abriter dans nos propres habitations. Longtemps, seules la capture et l'observation dans les gîtes permettaient de les appréhender. Depuis quelques années les chiroptérologues utilisent de nouvelles technologies et notamment l'analyse des ultrasons qu'émettent ces petites bêtes pour localiser leur environnement. Là encore la technique évolue très vite et à chaque fois se sont de nouvelles fenêtres qui s'ouvrent dévoilant une petite part du mystère des chiroptères.

Les chiroptérologues se réunissent, échangent, discutent pour faire reculer les limites de la connaissance. Pour cela ils se sont fédérés autour de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEM) et de son groupe chiroptères.

L'objectif premier : enrayer le phénomène de régression de certaines espèces prioritaires sur le territoire national. Pour cela, les actions se concentrent surtout sur la protection des gîtes majeurs d'hibernation et de reproduction.

Parmi les structures intervenant dans cette protection, les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) ont une place importante, disposant d'outils parfaitement adaptés à la conservation des gîtes à chauves-souris.

En effet, 82% des CEN maîtrisent foncièrement et contractuellement des sites pour les chiroptères. Ainsi en 2009, ce sont plus de 500 gîtes à chiroptères qui sont maîtrisés au



Gîte à chiroptères aménagé avec les autorités militaires, camp de Canjuers (Var).

niveau national par ces structures, les carrières et les mines représentant 40% de ces gîtes.

28 des 34 espèces de chiroptères français sont ainsi présentes sur les sites des CEN. A titre d'exemple :

- murins à oreilles échanquées : 5667 en hibernation et 3568 en mise bas ;
- grands rhinolophes : 6948 en hibernation et 3093 en reproduction.

Les conservatoires contribuant fortement à la préservation des chiroptères, la Fédération s'est vue confiée par l'Etat, l'animation du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères de 2009 à 2013. Ce dernier fait suite à un premier plan mis en oeuvre et rédigé, comme ce deuxième plan, par la SFPEM.

Une des actions majeures de ce plan est sa déclinaison en plans d'actions régionaux. En région PACA, la rédaction du Plan Régional d'Actions Chiroptères a été confiée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA au Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et sera engagé dès 2011. Le CEEP est un des acteurs majeurs de ce plan.

En effet, les actions développées par le CEEP en faveur de la conservation des chiroptères sont multiples. En premier lieu, le CEEP assure la maîtrise d'usage de 11 gîtes présentant un enjeu majeur pour les chiroptères, parmi les 19 sites majeurs régionaux qui sont l'objet d'une protection foncière ou contractuelle. Parmi ces gîtes se trouve une des deux cavités encore occupées en Provence par le rhinolophe euryale, espèce en très forte régression dans le sud-est de la France. Le CEEP gère également deux gîtes majeurs pour le murin de Capaccini, chauve-souris très localisée dans les régions méditerranéennes. Ce sont des cavités souterraines naturelles et artificielles mais également des gîtes en bâtiment.

Le CEEP suit et gère un réseau de gîtes chez les propriétaires privés. Il conseille, propose et engage des travaux de protection ou d'aménagement pour concilier les usages des propriétaires et les besoins des chauves-souris.

Le CEEP gère un important réseau de gîtes sur le camp militaire de Canjuers (36 000 hectares) qui constitue un espace particulièrement propice à la conservation des chauves-souris, au sein d'une multitude de cavités et de ruines.

Le CEEP intervient également dans l'amélioration de la connaissance sur les chiroptères au travers d'études et d'inventaires sur des espaces naturels notamment dans le cadre des inventaires Natura 2000.

La sensibilisation reste une action importante pour faire accepter les projets de conservation des chauves-souris. Elle passe au travers d'une exposition réalisée avec le GCP, de vidéo conférences et d'animations scolaires que présentent le CEEP.

Les besoins en termes de connaissances et de protection d'habitats restent encore importants dans la région et le CEEP au sein du nouveau plan d'action régional souhaite pouvoir pleinement oeuvrer dans ce sens avec les partenaires engagés.

Dominique Rombaut



Miniophtère de Schreiber.



Le CEEP protège une des deux dernières colonies de petit rhinolophe connues des Bouches-du-Rhône.



Colonie de petits rhinolophes dans le camp militaire de Canjuers.

Inventaire des zones humides

Les zones humides sont des milieux diversifiés, complexes, fragiles et extrêmement riches. Leur régression est encore constatée aujourd'hui malgré toutes les fonctions qu'elles jouent. C'est dans ce contexte que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a mis en place, dès 2001, une démarche d'inventaire des zones humides à l'échelle de son bassin.

Après le Var en 2004 et les Bouches-du-Rhône en 1999, en cours de réactualisation, c'est sur les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes qu'a été engagé, début 2010, la suite de l'inventaire des zones humides de PACA*. Le CEEP a été missionné pour la réalisation de cet inventaire, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).

Présentation de l'inventaire

L'objectif de cet inventaire est de réunir et d'homogénéiser l'ensemble des connaissances sur les zones humides, afin de disposer d'un même niveau de connaissances. Pour cela, une méthodologie commune d'inventaire a été mise en place, accompagnée d'outils informatiques (base de données notamment) pour :

- réunir la connaissance des fonctions et valeurs des zones humides nécessaires à l'évaluation des enjeux de conservation ;
- offrir aux différents gestionnaires locaux un outil d'aide à la décision ;

- mettre en place un suivi temporel des zones humides.
- Pour répondre à ces objectifs, la méthode d'inventaire élaborée par l'Agence de l'Eau s'organise en différentes phases. Une première phase de pré-localisation des milieux a été réalisée par le CBNA, à l'aide des données concernant les espèces floristiques hygrophiles (vivant en milieux humides) et des photographies aériennes (photo-interprétation).

Zone humide, définition :

« [...] les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une période de l'année [...] »

(loi sur l'eau, 1992)

Le CEEP a entrepris la phase de délimitation et de caractérisation des zones humides préalablement identifiées, autrement dit la phase de terrain.

Cette phase comprend l'inventaire proprement dit des



Le lac Saraille, dans le Briançonnais.

milieux, avec l'identification des habitats présents, des espèces faunistiques et floristiques dites patrimoniales, des fonctions majeures ou encore des menaces qui pèsent sur chaque site. Ces informations sont par la suite renseignées et centralisées dans une base de données et un fichier cartographique est réalisé avec la délimitation précise des zones humides.

A la suite de la phase d'inventaire, un plan d'action sera mené (en 2011 pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes) en faveur des zones humides. Pour cela, une méthode de hiérarchisation sera établie. Cette hiérarchisation a pour objectif de faire ressortir, sous forme de "classement" les milieux d'importance majeures (patrimoniales, hydrauliques, état de conservation,...) et pour lesquels seront établis des priorités d'actions.

Etat d'avancement en 2010

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, la période 2010 de l'inventaire a permis de mettre en évidence un total de 203 zones humides pour une superficie cumulée de plus de 9500 hectares. L'inventaire s'est réalisé sur 129 communes du département.

Pour le département des Hautes-Alpes, la période 2010 de l'inventaire a permis de mettre en évidence un totale de 329 zones humides pour une superficie de plus de 8600 hectares (115 communes). Un complément d'inventaire et la réalisation du plan d'action sur les deux départements sont programmés pour 2011.

Cas particulier : les Parcs

L'inventaire des Parc Nationaux (Ecrins et Mercantour) est réalisé par les agents des Parcs, en collaboration avec le CEEP.

Le PNR du Verdon a réalisé lui-même son inventaire. Enfin, pour le PNR du Luberon, le Parc a réalisé en 2005 une première phase d'inventaire des zones humides et a confié au CEEP, en 2010, une deuxième phase de complément et de hiérarchisation des enjeux.

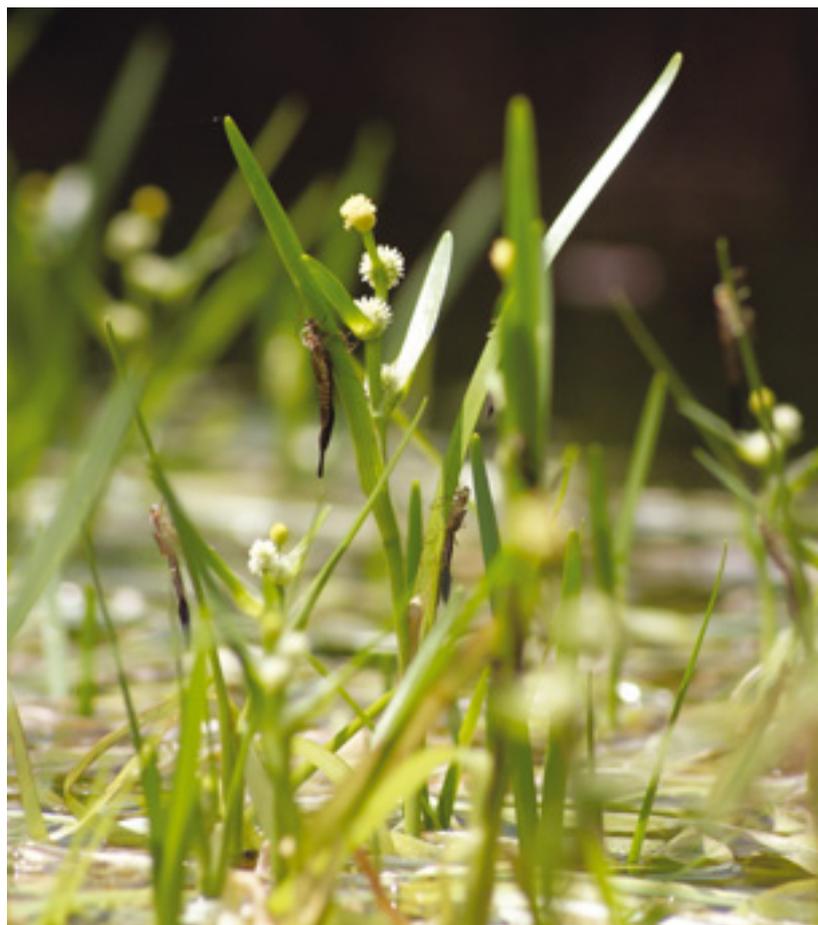
L'inventaire des zones humides s'inscrit dans une démarche globale de mise en commun des connaissances sur les fonctions et valeurs majeures de ces milieux, dans un souci de conservation et de prise en compte dans les politiques publiques. La nécessité d'une centralisation et d'une réactualisation des données est une base importante pour mener ces actions de conservation, celles-ci ne pourront être mises en oeuvre sans une volonté forte des acteurs concernés du territoire. L'inventaire des zones humides des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence a obtenu le soutien de l'Agence de l'Eau et du FEDER.

Antony Garcia

*: fin 2010, l'antenne vaclusienne du CEEP a été missionnée pour réaliser celui du département de Vaucluse.



Plante caractéristique des prairies humides, la Gentiane pneumonanthe.



Sparganium minimum redécouvert grâce à la gestion conservatoire des Sagnes (et exuvies de libellules accrochées aux feuilles).

Inventaire citoyen à Mouans-sartoux

vers une protection de la forêt communale

Conscients des richesses naturelles de son territoire, la commune de Mouans-sartoux se mobilise depuis de nombreuses années pour faire classer la forêt communale en forêt de protection ou en réserve biologique. Ses efforts en vue de protéger ce patrimoine naturel remarquable concordent avec la mission du CEEP de conservation de la biodiversité au niveau régional.

Suite à une conférence sur le patrimoine forestier de Mouans-sartoux présentée en avril 2010 par Vincent Kulesza, président du CEEP, une idée a germé dans les esprits : lancer un grand inventaire naturaliste faisant appel à la mobilisation des citoyens de la commune. Selon le principe que “l’on ne protège bien que ce que l’on connaît bien”, l’inventaire citoyen de Mouans-sartoux a vu le jour avec pour objectif de récolter des données fiables en vue d’un futur classement de la forêt. Basé sur la démarche des sciences participatives, cet inventaire naturaliste sera réalisé par les citoyens qui bénéficieront de l’encadrement et de l’appui technique des naturalistes du CEEP (bénévoles et salariés).

La forêt communale de Mouans-sartoux :

La forêt de Mouans-sartoux couvre 150 hectares, elle est découpée en 4 secteurs : Bois de la Mourrachonne, Défends, Bois des Maures et Plan Sarrain.

La forêt bénéficie du régime forestier, elle est gérée à ce titre

par l’Office National des Forêts qui a rédigé le premier aménagement de la forêt communale pour la période 2002 2016. L’intérêt biologique de la zone est déjà connu des naturalistes locaux :

- tous les habitats naturels identifiés sont classés d’Intérêt communautaire au titre de la Directive Européenne “habitats” de 1992 (sauf les formations à chêne pubescent) ;
- la forêt est incluse en totalité dans la ZNIEFF (Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) n°0699Z00 ;
- la faune inventoriée à ce jour présente un intérêt de conservation avec la présence de nombreuses espèces protégées au niveau national et européen.

Les sciences citoyennes : québécois ?

Les sciences citoyennes peuvent être définies comme un “dispositif de connaissance et de suivi de la nature ordinaire à travers l’étude des groupes indicateurs de biodiversité



Vue sur le bois de Mouans.

(oiseaux, papillons, chauve-souris, plantes et amphibiens) par des réseaux naturalistes volontaires encadrés par des scientifiques”.

Le principe est basé sur l'échange d'information et la coopération entre des volontaires et des naturalistes pour aboutir à la récolte de données naturalistes utilisables à des fins scientifiques.

C'est aussi un outil efficace d'éducation et de responsabilisation des citoyens à leur environnement.

Issues d'une longue tradition anglo-saxonne, les expériences de sciences citoyennes sont en plein essor en et plusieurs programmes de suivi faisant appel à des naturalistes bénévoles sont aujourd'hui éprouvés en France : Suivi temporel des Rophalocères de France (STREF), Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par exemples. Le CEEP coordonne ainsi pour la région PACA le programme national STOC. Plus récemment, ces expériences s'ouvrent à un public plus large n'ayant pas forcément des compétences naturalistes reconnues et deviennent accessibles à tous, citons les “24 heures naturalistes” ou encore le Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs (SPIPOL).

L'inventaire citoyen en pratique

Où, quoi, comment ?

1. Récolte de données naturalistes fiables par des équipes de volontaires aidés par des naturalistes du CEEP. Chaque équipe mène des investigations de terrain sur un secteur de la forêt communale :

- prospection et identification à vue des espèces, observation de la flore et de la faune ;
- suivi photographique : toutes les espèces de faune/flore sont photographiées. Les photos seront identifiées à l'aide de clef d'identification ou lors de soirées thématiques “identification” à l'occasion des réunions mensuelles du CEEP (antenne Alpes-Maritimes).

2. Eduquer et sensibiliser les enfants et les plus grands :

- le CEEP appuiera les enseignants pour mener des projets d'éveil, de réflexion sur la biodiversité de la forêt (atelier d'écriture, recueil de poèmes, réflexion sur la gestion durable de la forêt...);
- nous proposerons aussi des démonstrations de captures et des ateliers d'identification (chauves-souris, insectes) ou d'écoute (avifaune nocturne) ainsi que des sorties naturalistes.

Quand ?

L'inventaire-citoyen durera 3 ans (2011-2013) : les inventaires démarrent aux printemps 2011.

Par qui ?

Bénévoles du CEEP et habitants de Mouans-sartoux et des communes alentours, vous êtes les acteurs de ce projet !

Vous êtes intéressé ?

Le CEEP lance dès aujourd'hui un appel aux bénévoles : nous avons besoin de vos compétences diverses : naturaliste, communication, photographie... Vous pouvez dès à présent vous porter volontaire sur ce projet de sciences-citoyennes en contactant Florence (florence.menetrier@ceep.asso.fr Tel : 04 97 21 25 11).

Florence Menetrier



Ameles decolor, petite mante trouvée à Mouans-sartoux.



La rivière la Mourachonne, Mouans-sartoux.

Diagnostics écologiques

Le CEEP gère 14 sites naturels en Vaucluse et, en plus, il mène des prospections naturalistes dans le cadre de plusieurs partenariats. Il contribue ainsi de façon significative à la connaissance du patrimoine naturel du département, ce qui débouche souvent sur des réalisations concrètes.

En Vaucluse, un partenariat important s'est noué avec le conseil général depuis plusieurs années.

Ainsi, le CEEP est sollicité par le Département dans le cadre de l'application de sa politique (Espaces Naturels Sensibles) : des prospections sont menées sur des sites candidats à la labellisation. Ce fut par exemple le cas sur le site du Paty (commune de Caromb), où le CEEP (pour la faune) et le Conservatoire Botanique National (pour la flore) ont récolté des données naturalistes. Les rapports produits décrivent les espèces et les milieux, leur répartition et les liens entre eux, et proposent des pistes de gestion. Ces diagnostics deviennent donc, maintenant que l'espace est labellisé, des éléments clés pour la rédaction du plan de gestion (réalisée par la Réserve de Biosphère du Ventoux), à la fois pour la définition des

priorités en matière de conservation, mais aussi pour la circulation du public et les thèmes à aborder pour sa sensibilisation.

De la même manière, le Centre Régional de la Propriété Forestière propose désormais aux propriétaires forestiers un tel diagnostic écologique. Si ceux-ci sont d'accord, là encore, des prospections sont réalisées. Plusieurs propriétés ont été concernées sur le plateau de Sault, permettant notamment la découverte de nouvelles stations de proserpine (un papillon protégé), de traces de genette. Il permet aussi tout simplement de récolter des données naturalistes sur des propriétés privées qui ne font généralement l'objet d'aucune prospection. Le Plan Simple de Gestion tient compte de ces données.

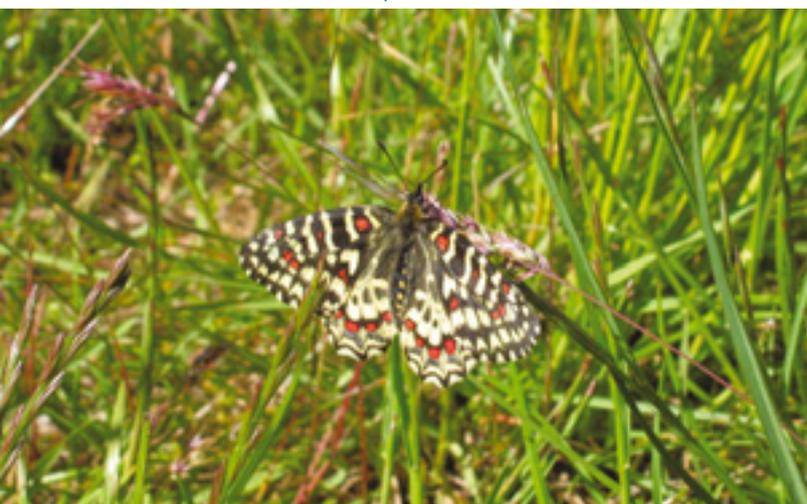
En matière de zones humides, c'est via le partenariat avec l'Agence de l'Eau que le CEEP peut apporter ses compétences à des communes volontaires. Ainsi, un diagnostic a été réalisé sur la commune de Richerenches, pour un terrain qui servira à la fois d'espace de liberté à la rivière voisine, mais aussi d'espace de détente et de sensibilisation. Une mare sera creusée, permettant de créer une zone de reproduction des amphibiens. Le CEEP apporte ses compétences de gestionnaire en faisant des préconisations pour la réalisation de la mare, et sur le maintien de certains éléments clés pour l'écosystème. Et les passages sur le terrain ont été l'occasion de détecter la présence de l'agrion de Mercure...

Enfin, d'autres prospections sont réalisées préalablement à la mise en place de nouveaux projets. Il a par exemple été nécessaire avant de travailler dans le cadre du Plan Rhône, de faire de la reconnaissance de terrain. C'est ainsi qu'en mars 2009, Gilles Blanc a découvert une épreinte de loutre, constituant l'une des premières preuves du retour de l'espèce dans la partie vauclusienne du couloir rhodanien. Cette découverte, conjuguée à celles effectuées par Jean-Noël Héron dans la Drôme voisine, a motivé de nouvelles prospections, permettant au CEEP de mettre en évidence un retour progressif de l'espèce dans plusieurs des affluents de rive gauche. Les données récoltées font l'objet de porters à connaissance auprès notamment des syndicats de rivières, afin que cette espèce soit désormais prise en compte.

On voit donc que si le CEEP est avant tout un gestionnaire d'espaces naturels, la prospection de sites non gérés reste indispensable dans l'apport à la connaissance. Ces prospections ont une importance non négligeable dans l'amélioration de la prise en compte de notre patrimoine naturel dans la gestion des espaces et l'aménagement.



Des épreintes de loutre ont été trouvées là...



La proserpine, papillon protégé.

Camp militaire de Canjuers

Camp naturaliste du CEEP

Dans le cadre de la convention CEEP signée avec le ministère de la Défense, comme chaque année, une prospection naturaliste de 4 jours regroupant environ 25 spécialistes de diverses disciplines a eu lieu sur les vastes espaces du Camp militaire de Canjuers.

Ce camp est le plus grand champ de tir d'Europe, nos militaires s'y forment et s'y entraînent, parfois en association avec d'autres forces armées. Malgré les tirs soutenus, divers exercices et manoeuvres de blindés, la faune sauvage y est remarquable. Les écosystèmes y sont exceptionnels, la chasse limitée, et aucune utilisation d'herbicide et insecticide depuis. Pour plusieurs espèces animales, les concentrations y sont les plus fortes à l'échelle du département du Var et même de notre région. Bien sûr, le fameux Grand Plan, vaste plaine steppique, a toujours beaucoup de succès, la prospection s'y fait aux jumelles et surtout à la longue vue. Interdit de quitter les pistes, danger ! Outardes canepetières, oedicnèmes criards sont observés à distance dans cette ambiance particulière du chant permanent des innombrables alouettes des champs. Sur d'autres secteurs, la prospection annuelle est systématique et méthodique afin d'analyser, au fil du temps, l'évolution des espèces suite aux travaux de génie écologique réalisés sur les conseils du CEEP, en partenariat avec l'ONF.

Cette année, la prospection s'est déroulée plus tôt en saison, à compter du 13 mai et, l'altitude aidant, les insectes n'étaient

pas au rendez-vous. Aussi, les grillons des champs qui hivernent avant le dernier stade de leur croissance se retrouvaient en nombre, empalés sur les lardoirs des pies-grièches écorcheurs omniprésentes. Des sphinx à tête-de-mort, diane, bombyx de la ronce en train de pondre, dorcadion, se sont quand même timidement montrés. Quel plaisir que de découvrir une nouvelle station de *Branchipus schaefferi*, rare crustacé d'eau douce, translucide, coloré d'orange, les femelles arborant un sac d'oeufs bleu intense ! Dans les prairies, des innombrables narcisses en fleurs, et toujours des aigles royaux, bondrées apivores, faucons kobez, monticoles de roche, traquets motteux,... pour le plaisir des ornithos. Les spécialistes des batraciens, les botanistes étaient également fidèles au rendez-vous. La nuit, capture de chauves-souris, ambiance sonore des crapauds calamite, pélodytes ponctués, engoulevants et même, lointains hurlements de loups.

Le CEEP remercie le Commandant du Camp pour son autorisation de circulation, ainsi que les spécialistes bénévoles pour leur participation assidue à cette prospection. Bravo pour l'organisation dévouée, toute militaire, de Pascal Tartary, chargé de mission au CEEP, en charge du secteur de Canjuers, et pour l'accueil très sympathique du Lieutenant Olivier Butrulle, officier environnement du Camp.

Rappelons que l'accès au camp est strictement interdit à toute personne sans autorisation. S'aventurer dans le camp présente un réel danger.

Jean-Claude Tempier

Pour mieux gérer, afin de préserver la diversité biologique, il convient de réaliser des inventaires faune et flore, puis de poursuivre les prospections pour apprécier les résultats des actions menées. C'est la mission du CEEP, expert scientifique de ce vaste camp militaire qui s'étire sur plus de 40 km de long.



Une des équipes de naturalistes sur le grand plan de Canjuers.

Une convention de gestion originale en Crau : l'ancien verger de Cossure

En 2006, la faillite du plus gros producteur français de pêches entraîne la mise en vente de 1700 hectares de terrains en Crau. Parmi ces terrains, essentiellement plantés en fruits à noyaux, les 400 hectares du Domaine de Cossure présentent un intérêt particulier pour la protection de la nature.

Ce verger implanté en plein coussoul à la fin des années 1980 est mitoyen des plus grandes parcelles de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau : A l'initiative du CEEP. L'idée de réhabiliter ces terrains en restaurant leur caractère steppique a été validée localement en 2007 par la cellule foncière présidée par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt. En 2008, 357,80 hectares du Domaine de Cossure ont été rachetés par une filiale de la Caisse des

Dépôts et Consignations, CDC-Biodiversité, dans le cadre d'un projet expérimental de compensation écologique par l'offre. Les travaux de réhabilitation initiés début 2009 ont duré 10 mois, au cours desquels 300 000 arbres ont été dessouchés et évacués, 1000 km de tuyaux d'irrigation ont été retirés, les terrains nivelés, les semis réalisés,... Au printemps 2009, deux jeunes éleveurs ont pu prendre possession avec leurs troupeaux des pâturages nouvellement créés, en même temps qu'outardes, oedicornes, gangas et alouettes ré-investissaient ce site qu'ils avaient déserté depuis 25 ans. Le CEEP et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, co-gestionnaires de la Réserve Naturelle depuis 2004, ont joué un rôle moteur depuis l'initiation de ce projet. Ils ont en particulier appuyé CDC-Biodiversité dans la définition des travaux à entreprendre pour la restauration du site. Dans le cadre d'une convention signée en 2008, ils ont également assuré le suivi environnemental du chantier grâce à un ingénieur recruté par la Chambre d'Agriculture et hébergé dans les bureaux du CEEP en Crau.

Les travaux terminés, il s'agit maintenant de gérer et suivre le site, et en particulier de suivre la recolonisation de la faune et de la flore steppique sur ces anciens vergers. CDC-Biodiversité, qui s'est engagé à financer sur 30 ans la gestion écologique de Cossure, en a confié la gestion au CEEP et à la Chambre d'Agriculture par le biais d'une convention signée en 2010. Il s'agit maintenant de rédiger le plan de gestion du site, qui devrait être validé au cours du premier semestre 2011. Les principaux enjeux écologiques de Cossure concernent bien sûr l'avifaune steppique de Crau, mais aussi d'autres espèces telles que le lézard ocellé ou le criquet rhodanien. Le suivi de l'évolution de la végétation est assuré par l'équipe de Thierry Dutoit de l'Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie, qui a mis en place divers protocoles de restauration de la flore steppique. Les premières données de suivi du site réhabilité sont très encourageantes aussi bien pour la faune que pour la flore, et valident le bien-fondé des opérations engagées. On notera en particulier les fortes densités d'outardes nicheuses (et également bien cantonnées sur le site en hiver), et le retour rapide du pipit rousseline et de l'alouette calandrelle. L'observation de plusieurs gangas sur le site au printemps est également de bon augure pour espérer sa reproduction sur Cossure dans les années à venir.

Axel Wolff



Brebis Mérinos d'Arles en Crau.



Au premier plan, coussoul et bergerie de Figuière, au fond, l'ancien verger réhabilité en pâture et une bergerie en construction.

Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

Les collectivités locales

Conseil Régional PACA
Agence Régionale Pour l'Environnement,
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, du Var, des Alpes de Haute-Provence,
des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes,
du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM, Comité du Foin de Crau, Syndicat des éleveurs de Mérinos.

Les communes

Forcalquier (04), Thorame-basse (04), Névache (05), Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05), Molines-en-Queyras (05), Biot (06), Cipières (06), Valbonne (06), La Trinité (06), Roquefort-les-pins (06), Gordes (84), Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84), Marseille (13), Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13), Gémenos (13), Saint-Chamas (13), Châteaudouble (83), Fréjus (83), La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83), Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83), Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER, Office National des Forêts, Groupement de Camp de Canjuers - Ministère de la Défense, Parcs Naturels Régionaux du Luberon, du Verdon, des Alpilles et de Camargue, Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour, CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier, Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier, EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, WWF-France, LPO, Office Pour les Insectes et leur Environnement, Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la Tour du Valat, Ecomusée de la Sainte-Baume, SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, Société Alpine de Protection de la Nature, CRAVE, Fondation Nicolas Hulot, Grand site Sainte-Victoire, CPIE Pays d'Arles, SPA de Vaucluse, CPIE Vaucluse, le Zoo de Doué, GAL Luberon-Lure

Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété Industrielle, ESCOTA, Bayer Cropsciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Augier, Bourgues, Gobbo, Gros, Gunther, Planchat, Pons, Cicala, Klaus, Polge, Duc, Le Bec-Cicala, Leydier, Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian, Reyre, M. Paulve.

Infos adhésion : La date de clôture de votre adhésion est inscrite sur l'étiquette de votre adresse sur l'enveloppe de nos envois postaux. Le renouvellement de l'adhésion se fait d'ordinaire en fin d'année.

Pour être inscrit sur la liste d'informations par internet, veuillez envoyer un message à : emmanuelle.torres@ceep.asso.fr



chemin de Bouenhour Haut
13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 2005 98
contact@ceep.asso.fr

Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :

Nom : _____ Prénom : _____

demeurant :

Ville : _____ Code postal : _____ Tél : _____

Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

- 25 euros à titre individuel
 30 euros à titre familial*
 15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)
 50 euros au titre d'association (merci de vous renseigner au tél : 04 42 20 03 83)
 35 euros x _____ pour l'acquisition de _____ **ACTION(S) VERTE(S)** affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) _____ (aigle de Bonelli, Plaine des Maures-tortue d'Hermann, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon règlement d'un montant de : _____ euros établi à l'ordre du CEEP.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Souhaitez vous recevoir :

- un reçu Action verte pour déduction fiscale (à 66%) ? : oui : non :
- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail :

* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

La copie et la diffusion des articles sont vivement recommandées sous réserve de citation des auteurs et de la revue.

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes de sorties-nature et vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :

Souscrivez aux Actions Vertes !

Tortue d'Hermann - plaine des Maures



190 hectares d'habitat naturel de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures (Var) ont déjà été acquis par le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence - Alpes du sud. L'acquisition est un moyen de protection de grande fiabilité, elle protège efficacement des menaces permanentes d'aménagements routiers, résidentiels, industriels.

Dernier bastion continental français pour la tortue d'Hermann, la plaine et le massif des Maures sont également un écrin à haute valeur environnementale.

Une fois achetés, les terrains sont gérés pour rester favorables à la tortue et remis en pâturage extensif.



Vos dons sont entièrement consacrés à l'achat de terrains naturels abritant la tortue d'Hermann dans les Maures.

Bulletin de souscription Action Verte et adhésion sont en page précédente.